

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement paysager pour la renaturation du centre bourg de la commune de Monistrol sur Loire
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Monistrol sur Loire</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 120 salariés – Budget annuel de 4 millions en investissement - 9 190 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Mme Christine PETIOT, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Avenue de la Libération 43120 MONISTROL SUR LOIRE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 66 53 45</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : asssistantest@monistrol.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 376 000 15</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 71214301376</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00334741</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement du centre bourg par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg – Places du 19 Mars et de la Paix - Commune de Monistrol-sur-Loire - CC Marches du Velay Rochebaron
DESCRIPTION	<p>La commune de Monistrol sur Loire compte 9 190 habitants. Elle se situe sur le territoire de la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron à 47 km du Puy en Velay et 35 km de Saint Etienne.</p> <p>Dans le cadre d'un projet global d'aménagement de son centre bourg, la commune de Monistrol sur Loire souhaite repenser les espaces publics qui l'entourent afin de créer un véritable cœur de bourg vivant, sécurisé et résilient face aux enjeux climatiques actuels. L'objectif global du projet est de réunir en un lieu unique l'ensemble des services publics tout en requalifiant les abords immédiats de la mairie, incluant les deux places publiques du 19 mars 1962 et de la Paix, un jardin, une aire de jeux et les stationnements attenants. Ce projet se veut respecter l'aspect architectural de l'architecte <i>Petite Ville de Demain</i> avec une vue dégagée et épurée de l'extension de la mairie. Ce nouvel aménagement permettra d'offrir à ses habitants une qualité d'espace public incarnant une vraie centralité dans le bourg.</p> <p>Face aux enjeux climatiques, la commune s'engage dans une démarche exemplaire de désimperméabilisation. Le projet prévoit la réduction des surfaces imperméables par la mise en œuvre de revêtements drainants sur les stationnements et l'aménagement des places.</p> <p>Dans une volonté de renaturation des espaces publics, le projet intègre la création d'une esplanade végétalisée et le développement d'espaces verts multiformes (arbres, arbustes, plantes vivaces). Ces aménagements permettront la création d'îlots de fraîcheur, l'amélioration du cadre de vie, la réduction des îlots de chaleur urbains et la préservation de la biodiversité.</p> <p>L'objectif est d'offrir un cadre de vie agréable et pérenne, en proposant un espace public cohérent, lisible et structurant. Ce nouvel aménagement</p>

	contribuera pleinement à renforcer l'attractivité du centre-bourg et à mettre en valeur le patrimoine urbain existant.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<u>Date prévisionnelle de début de projet : 07/10/2025</u> <u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Travaux d'aménagement global</i>	<i>1 258 597.50 €</i>	
	Espaces verts	31 522.50 €	
	Végétaux - Arbustes	14 280.00 €	
	Travaux Aménagement	35 640.00 €	
	TOTAL	1 340 040.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	81 442.50 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2026)	16 296.29 €	Arrêté du 27/05/2026
	TOTAL Aides Publiques	46 296.29 €	57 %
	Autofinancement	35 146.21 €	43 %
	TOTAL Financement	81 442.50 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 90/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	L'aménagement du centre-bourg à travers la renaturation et les aménagements urbains contribuera notamment à améliorer le cadre de vie et donc à renforcer l'attractivité de la commune.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permettra d'améliorer le cadre de vie des usagers.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet répond aux objectifs intercommunaux inscrits au sein du PCAET en cours d'approbation et de l'ORT signée avec l'Etat et le Département.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	L'ensemble du projet a été conçu grâce à la concertation avec la population. Cela se poursuivra dans sa réalisation et son fonctionnement futur.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet permettra de proposer de nouveaux espaces naturels améliorant le cadre de vie.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La renaturation des espaces actuellement imperméabilisés vise à réduire le ruissellement et à améliorer la gestion des eaux de pluie à la parcelle.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La renaturation contribue directement à la réduction des îlots de chaleur, à la réduction des émissions de GES et à la conservation des services écosystémiques.	15/15

	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés.</i>	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		07/10/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		13/11/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune de Monistrol sur Loire a délibéré lors de son Conseil Municipal en date du 04/07/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel. - La consultation des entreprises est lancée, et la commune souhaite notifier au cours du mois de novembre 2025. Les investissements ont été inaugurés le 20/06/2026. 		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a obtenu une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 d'un montant de 207 600 € sur une base de dépense de 1 037 504 € par le biais d'un arrêté en date du 27/05/2026. - La commune a sollicité une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert Renaturation sur les dépenses de gestion des eaux pluviales, hors assiette LEADER. - La commune a sollicité une aide de la Région dans le cadre du PACTE Haute Loire à hauteur de 280 000 €. Il a été convenu avec les services instructeurs de la Région que les dépenses présentées à LEADER soient exclues de la base de dépense régionale. - La commune a sollicité le Département dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 75 000 €. Il a été convenu avec les services instructeurs du Département que les dépenses présentées à LEADER sont exclues de la base de dépense départementale. - L'Etat, via le Département, a été sollicité dans le cadre des Amendes de Police. Ce dispositif ne prend pas en compte les dépenses de renaturation et n'apparaît donc pas dans le plan de financement LEADER. - La commune a sollicité une aide auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 100 000 € sur les dépenses liées à la gestion des eaux pluviales, hors assiette LEADER. - Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100